

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE  
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
SECRETARIAT GENERAL  
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT  
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING  
PUBLIC CONTRACTS SERVICE  
TENDERS OFFICE

DECISION N° 0083- - - /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP du

27 JAN 2026

Portant attribution du Marché pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction et d'équipement des centres interrégionaux de transfusion sanguine de l'Est (YANGOBE-BERTOUAII) , du Littoral et (DOUALA) et l'Ouest (MANGOUM-FOUMBOT) d'un bâtiment administratif devant abriter les services centraux du Ministère de la Santé Publique Monument Jamot à Yaoundé.

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la circulaire N°00000013995/C/MINFL du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Execution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;  
Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 Février 2013 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;  
Vu le décret n°2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;  
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu la loi n° 2024-013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun ;  
Considérant Appel d'Offres National Ouvert N° 078/D13-368/AONR/MINSANTE / CIPM / 2025 du 16/10/2025, en procédure d'urgence, relatif à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction et d'équipement des centres interrégionaux de transfusion sanguine de l'Est (YANGOBE-BERTOUAII) , du Littoral et (DOUALA) et l'Ouest (MANGOUM-FOUMBOT) d'un bâtiment administratif devant abriter les services centraux du Ministère de la Santé Publique Monument Jamot à Yaoundé ;  
Considérant le procès-verbal de la 1ere session du 07 janvier 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés ;  
Considérant la proposition d'attribution n°001/L/Pdt/CIPM/SEC du 7 janvier 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : - Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise « RAINBOW ENVIRONNEMENT CONSULT », BP: 30 137 Douala, le Marché relatif à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction et d'équipement des centres interrégionaux de transfusion sanguine de l'Est (YANGOBE-BERTOUAII) , du Littoral et (DOUALA) et l'Ouest (MANGOUM-FOUMBOT) d'un bâtiment administratif devant abriter les services centraux du Ministère de la Santé Publique Monument Jamot à Yaoundé, passé après Appel d'Offres National restreint N° 078/D13-368/AONR/MINSANTE / CIPM / 2025 du 16 octobre 2025, en procédure d'urgence, au montant et délai ci-après :

- Montant du Marché quatre-vingt-neuf millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze (89 377 875) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai de livraison : (02) Mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CIPM/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES.



Dr. Maranguila Malachie